Article 21 du Règlement

avec les travailleurs. Cela, ça va poigner. Avec cela, les gens vont dire qu'on est en charge.

Moi, je dis que prendre les travailleurs et les travailleuses canadiens comme otages, ce n'est pas une façon pour un gouvernement de remonter son image, image qui est déjà très endommagée.

D'ailleurs, il y a d'autres raisons aussi. Ce n'est probablement pas seulement une raison tactique pour tenter de redorer son blason, c'est probablement que le gouvernement, qui a pris des mesures inusitées dans cette grève, c'est-à-dire l'emploi des briseurs de grève, chose qu'on ne voyait pas avant, c'est un gouvernement qui innove, évidemment, pas dans le bon sens, mais qui innove et qui nous fait connaître des premières. Mais le gouvernement n'avait probablement pas pensé avant, n'avait probablement pas évalué avec justesse ce que cela allait coûter. A mon avis, c'est la pression des coûts qui aujourd'hui force le gouvernement à amener une loi pour casser cette grève. Cela coûte cher engager des briseurs de grève qui sont payés non seulement 13.25 \$ l'heure, mais qui sont payés 13.25 \$ l'heure quand ils restent assis à la porte du bureau de poste, dans des autobus, en attendant que peut-être on les appelle si on en a besoin. Parce que c'est cela la réalité. Cela coûte cher d'engager des briseurs de grève à 13.25 \$ l'heure, surtout quand ces gens-là se sont vus garantir un minimum de 12 heures par jour de paie. Cela veut dire que, quand un briseur de grève va remplacer pour deux ou trois heures, il est sûr d'être payé pour 12 heures. Alors, cela coûte très cher. Cela coûte cher d'engager des briseurs de grève à 13.25 \$ l'heure, lorsqu'on sait qu'après 40 heures de travail, ils sont payés à temps et demi, ce qui finit par coûter une vingtaine de dollars l'heure.

Et pendant tout ce temps-là, les pauvres personnes qui sont en chômage, qui ne demandent pas mieux que de travailler, se font attirer par la possibilité de gagner quelques dollars en risquant de se «faire casser la gueule» parce que le gouvernement les fait affronter des travailleurs qui ne sont pas de bonne humeur de voir que quelqu'un d'autre vient faire leur travail...

Mme Mailly: C'est le syndicat qui fait gaspiller l'argent des contribuables.

M. Guilbault (Saint-Jacques): En passant, je remercie la députée de Gatineau (M^{me} Mailly) de tenter de me faire des suggestions pour mon discours, mais je l'invite à faire ses propres remarques tantôt.

Mme Mailly: Cela a besoin d'amélioration.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Cela coûte cher, monsieur le Président, d'avoir des hélicoptères qui se promènent dans le ciel pour surveiller ce qui se passe en bas, pour regarder les lignes de piquetage et regarder passer les briseurs de grève. Cela coûte cher d'avoir des autobus blindés pour faire rentrer les briseurs de grève pour aller travailler dans les bureaux de poste et dans les centres de triage. Cela coûte cher de louer des entrepôts qui sont vides parce qu'ils sont là en cas de besoin, comme c'est la situation à Toronto et dans d'autres endroits au pays.

Alors, le gouvernement tout d'un coup s'est aperçu que sa méthode de briser la grève en utilisant des *scabs* coûtait bien cher. Et là, il s'est dit: Il faut qu'on trouve un plan pour tenter de réduire ces coûts-là, et la meilleure façon, c'est qu'on va

déposer un projet de loi pour ordonner, pour forcer le retour au travail.

Permettez-moi de regarder ce projet de loi, de regarder quelques-unes des mesures qui sont dans ce projet de loi et vous dire comment je les trouve baroques.

En premier lieu, le projet de loi prévoit nommer un médiateur-arbitre, un médiateur-arbitre dont le premier mandat—si on regarde le texte du projet de loi—sera au départ de faire de la médiation pendant une période de temps. Pourtant, nous nous sommes évertués à faire pression sur le gouvernement depuis plus d'une semaine pour nommer un médiateur, et la réponse qu'on nous donnait, c'était: Non! Ce n'était pas le temps hier, ce n'était pas le temps la semaine passée. Là, tout à coup, aujourd'hui, c'est devenu le temps.

Mais cela va être une drôle de médiation, parce que la médiation, c'est un processus à l'amiable, où le médiateur tente d'amener les deux parties... de les rapprocher. Ce n'est pas facile de faire un travail à l'amiable alors que l'épée de Damoclès, la législation de retour au travail, pèse sur les épaules d'un syndicat.

Ce projet de loi dit au médiateur de prendre sérieusement connaissance du rapport du conciliateur et en ce sens-là, ce projet de loi fait l'affaire du gouvernement parce que le rapport du conciliateur approuve la politique de privatisation. Donc, le médiateur-conciliateur a déjà des instructions de prendre la part de la Société canadienne des postes qui applique le plan du gouvernement.

Je pense que mon temps arrive à sa fin. Est-ce que c'est ce que vous êtes en train de me signaler, monsieur le Président?

M. Gauthier: Il n'est pas 11 heures.

• (1100

M. le Président: Pas nécessairement, mais, certainement, c'est le temps pour la période des questions.

[Traduction]

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 19(4) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés aux termes de l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LES RAISONS POUR LESQUELLES LE GOUVERNEMENT VEUT LOCALISER LE LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE À WINNIPEG PLUTÔT QU'À OTTAWA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais faire une intervention sur la décision du gouvernement de déménager le laboratoire de microbiologie dans la province natale du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et dire que cette décision est fondée sur des considérations politiques partisanes et non dans l'intérêt national, pas plus que dans l'intérêt des 85 employés du laboratoire et de leurs familles. Le fait de prendre à Ottawa des choses qui sont déjà en existence et de les transférer dans